



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**Lettre d'information sur la section sanitaire de
l'Observatoire de l'alimentation
- Juin 2013 -**

Cette lettre reprend les grandes lignes de l'état d'avancement de l'étude de prototypage de la section sanitaire de l'Observatoire de l'alimentation, ainsi que les enseignements provisoires et les perspectives attendues. Elle est complémentaire du compte-rendu de la réunion plénière des différents groupes de réflexion, organisée par l'Anses le 10 janvier 2013 (cf. infra).

Construction d'indicateurs de la qualité sanitaire des aliments

La section sanitaire de l'Observatoire de l'alimentation a pour objectif de suivre la qualité sanitaire des aliments, en dehors de situation de crise. En d'autres termes, il s'agit de sélectionner auprès des acteurs responsables de la sécurité sanitaire des aliments, des données considérées comme suffisamment robustes pour permettre la construction d'indicateurs de suivi. Ainsi, l'étude de prototypage (Nov. 2011 - Août 2013) produira des propositions d'indicateurs de résultats et de moyens, calibrés en fonction des attentes des partenaires et présentés sous forme de tableaux de bord ergonomiques, à tester dans un second temps auprès des parties prenantes.

Le processus prévoit une sélection de données selon plusieurs critères permettant de considérer à la fois l'intérêt sanitaire, la part représentée par l'alimentation, les sources d'information, ainsi que la variabilité et l'incertitude autour des données. Une hiérarchisation des contaminants et des critères d'intégration dans le dispositif sont mis en œuvre par une consultation large et pluridisciplinaire, associant un travail de collecte de données et une prise en compte de dires d'experts, en cas de besoin.

La démarche suivie et les résultats intermédiaires ont été présentés, le 10 janvier 2013, lors d'une journée plénière des différents groupes de réflexion (« Hiérarchisation microbiologique », « Hiérarchisation physico-chimique », « Indicateurs », « Laboratoires »). Un compte-rendu a été diffusé par l'Anses à l'ensemble des participants.

Perspectives et attentes des partenaires

Au cours de cette réunion plénière, ont été soulignés différents aspects conditionnant la mise en place d'un dispositif pérenne :

- Une **information de qualité** : construire un système robuste à partir d'une sélection minutieuse des données et d'un éclairage sur les facteurs d'incertitude, avant toute interprétation.
- Une **valorisation de l'information** : informer sur le niveau de qualité sanitaire des aliments en période calme, évaluer les tendances par un suivi continu ; mais également prévoir de mettre en perspective ces informations dans une démarche d'anticipation de crise.
- Une **communication maîtrisée** : étudier, après l'étude de prototypage qui se termine mi-août, les conditions optimales d'une communication sur la qualité sanitaire des aliments (nature des indicateurs, choix de la période de communication, termes à éviter, niveau de détail, anticipation des rapprochements de données possibles...), tout en y intégrant les dimensions multiples du risque (biais éventuels de surveillance, relations avec les mesures de gestion, exposition réelle des consommateurs...), sans renforcer l'inquiétude des parties prenantes ; cette étape est un préalable à toute communication grand-public.
- Une **transparence dans l'organisation** : assurer la confiance dans le dispositif en instituant des chartes de fonctionnement décrivant les droits et les devoirs des différents acteurs, notamment sur les aspects de confidentialité et d'utilisation des données.
- Un **positionnement clair vis-à-vis des activités d'évaluation ou de gestion** des risques : préciser le rôle principal de ces données considérées comme des références nationales et les modalités de leur utilisation ; prévoir les conditions d'exploitation secondaire pour répondre à des questions d'évaluation des risques (études sur des populations à risque, des « effets cocktail », des émergences, des interfaces avec la section nutritionnelle), ou des négociations réglementaires.
- Un **pragmatisme opérationnel** : dimensionner et sélectionner les informations à collecter afin que les moyens disponibles soient en accord avec les exigences à déployer à chaque étape de la collecte, de la sélection et de la valorisation des données.

Vers un nouveau dispositif de dialogue et de concertation

La construction du prototype de la section sanitaire de l'Observatoire de l'alimentation est organisée à partir d'un dispositif innovant de dialogue entre les partenaires privés et publics des différents secteurs de la chaîne alimentaire, l'Administration, les experts scientifiques d'organismes publics et, à la hauteur de leur disponibilité, les associations de consommateurs.

Cette organisation, en laissant une large part au débat, a contribué progressivement à une meilleure connaissance mutuelle et à une confiance accrue entre les partenaires. Ce dispositif peut ainsi, d'ores et déjà, être présenté comme favorable au pilotage des activités des parties prenantes. Parmi les points fondamentaux à pérenniser, citons :

- la création d'une **plate-forme d'échanges pluridisciplinaire** : les groupes de réflexion mis en place par l'Anses contribuent à faire progresser collectivement les démarches de surveillance sanitaire à tous les niveaux de la chaîne alimentaire ; en effet, les partenaires ayant déjà mis en place des systèmes de surveillance collectifs au sein d'une filière font bénéficier aux autres de leur expérience; l'intérêt suscité par la richesse de ces échanges conduit à envisager le maintien d'un tel dispositif d'échanges multi-sectoriel dans l'organisation post-prototypage de la section sanitaire.
- l'**implication de chaque partenaire** dès la mise en place du système ; les études de cas illustrent la capacité des partenaires à concrétiser leur projet de mutualisation dans leur filière, en considérant un maximum d'exigences, tant sur le protocole de surveillance, que sur les contraintes analytiques, le formatage des données ou les modalités de communication et de gestion de la confidentialité des données ;
- une meilleure **visibilité sur la complémentarité des dispositifs actuels** de surveillance et leurs évolutions potentielles ; cette analyse permet d'évaluer la couverture des différentes activités de surveillance et les flux d'information entre partenaires ; l'identification des points critiques permettra d'optimiser les échanges, de faire évoluer les dispositifs (par exemple : programmation des plans de surveillance officiels incluant de nouveaux contaminants, nouvelle matrice dans le cadre des autocontrôles...), d'harmoniser si nécessaire les dispositifs actuels pour une exploitation nationale facilitée ;
- le **rapprochement des données disponibles des secteurs privés et publics** ; ce rapprochement est un élément attendu pour renforcer la confiance du consommateur vis-à-vis des autocontrôles, dont la crédibilité est parfois mise en doute ;
- la mise en place d'**une base de données de référence nationale** ; la mutualisation de données sélectionnées et validées pourra fournir des données de référence rapidement mobilisables pour toutes discussions communautaires ou internationales dans lesquelles la position nationale est en jeu ; elle constituera également la clé de voûte de tous les travaux d'expertise ou d'évaluation de risque nécessitant des données représentatives, sur lesquels se fondent les mesures de prévention ; la dimension pluri-sectorielle, par ailleurs, apparaît essentielle pour ce qui relève des risques sanitaires à caractère pluri-factoriel (identification de la part « alimentaire » de certains contaminants chimiques, contribution à l'étude des « effets cocktail » de contaminants qui peuvent avoir des effets synergiques...).

Le rapport final de l'étude de prototypage apportera l'ensemble des éléments techniques et organisationnels permettant de prévoir une configuration adaptée pour un dispositif pérenne, en coordination avec les partenaires impliqués.

Et pour reprendre les propos de William Dab¹, du 10 avril 2013 : « *Pour concilier le développement des technologies industrielles et la protection de la santé, d'autres outils sont nécessaires, tout particulièrement des débats publics loyalement organisés et des procédures de concertation transparente* ». La section sanitaire de l'Observatoire de l'alimentation pourrait être un tel lieu de concertation et de construction collective de la définition et du suivi de la qualité sanitaire des aliments.

Prochaines dates à retenir :

- Juin 2013 : Réunion des groupes « Hiérarchisation microbiologique » (26 juin) et « Hiérarchisation physico-chimique » (17 juin)
- Août 2013 : Remise du rapport final de l'étude de prototypage.
- Décembre 2013 : Définition d'une feuille de route à présenter au Conseil d'orientation technique.
- 1^{er} trimestre 2014 : Restitution finale tout public.

¹

<http://securitesanitaire.blog.lemonde.fr/>

Vos points de contact :

- **DGAL** : Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments
Corinne Danan, Adjointe au chef du bureau des zoonoses et de la microbiologie alimentaires
(Tel : 01 49 55 52 67 - corinne.danan@agriculture.gouv.fr)
- **ANSES** : Direction de l'évaluation des risques
Moez Sanaa, Chargé de mission « méthodologie »
(Tel : 01 49 77 22 25 - moez.sanaa@anses.fr)

Afin d'assurer un fonctionnement optimal, tout message par mail doit être adressé en copie à l'adresse institutionnelle bzma.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr

Références

L'Observatoire de l'alimentation, est créé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010. Son organisation est définie par le décret 2011-778 du 28 juin 2011, modifié par le décret n°2012-1263 du 14 novembre 2012.

<http://agriculture.gouv.fr/Observatoire-de-l-alimentation,2141>

Composition des groupes de travail de l'étude de prototypage

Organisation professionnelles	Groupe « Indicateurs »	Groupe « Hiérarchisation microbiologique »	Groupe « Hiérarchisation physico-chimique »
ADEPALE/CITPPM, Association des entreprises de produits alimentaires élaborés	x	x	
AFCA-CIAL, Association française des fabricants de compléments pour l'alimentation animale			x
ALLIANCE 7, Fédération des produits de l'épicerie et de la diététique			x
ANIA, Association nationale des industries alimentaires	x	x	x
CGAD, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail		x	
CNAFC, confédération nationale des Association Familiales Catholiques	x		
CNIEL, Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière	x	x	x
COOP De France, Organisation professionnelle unitaire de la coopération agricole			x
FECD, Fédération des Entreprises du Commerce de distribution	x	x	x
FNICGV, Fédération nationale de l'industrie et des commerces en gros de viandes	x		
FIA, Fédération des industries avicoles		x	
FICT, Fédération Française des Industriels Charcutiers Traiteurs	x	x	x
INAPORC Interprofession nationale porcine		x	
INTERFEL, Interprofession des Fruits et Légumes		x	x
IRTAC, Institut de Recherches Technologiques Agroalimentaires des Céréales	x		x
SNIA, Organisation professionnelle représentante de l'industrie de la nutrition animale	x	x	x
SNIV-SNCP, Syndicat des entreprises françaises des viandes	x	x	

